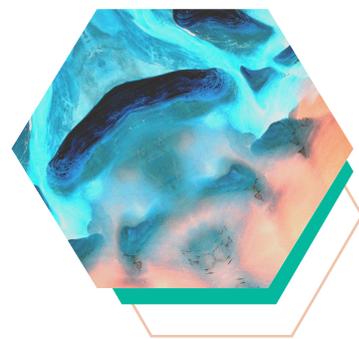


L'information géographique et le Droit



L'information géographique à l'ère du numérique a multiplié les activités et services attachés. Tout professionnel du secteur de l'information géographique se doit d'être sensibilisé aux aspects juridiques de l'information géographique afin d'être le plus à même d'identifier et d'évaluer les risques potentiels.

Que ce soit un service web, une application, un projet SIG ou bien simplement travailler au quotidien avec l'information géographique, tout professionnel du secteur se doit de tenir compte du facteur juridique (propriété intellectuelle, obligations relatives aux données à caractère personnel, réutilisation information publique, etc.).

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Aspect juridique de l'information géographique

- Qualifications juridiques de l'information géographique
- L'information géographique et le contrat
- L'information géographique et la responsabilité
- Cas pratiques

Propriété intellectuelle et information géographique

- Droit d'auteur
- Droit du producteur des bases de données
- Autres moyens
- Cas pratiques

Données personnelles et information géographique

- Les données à caractère personnel
- RGPD - loi informatique et libertés (DPO, responsable de traitement)
- SIG et CNIL
- Cas pratiques

Open data et information géographique

- Historique : du document administratif à l'Open Data
- Open data et CRPA
- Open data et environnement (INSPIRE, information relative à l'environnement)
- Cas pratiques

OBJECTIFS

Être sensibilisé aux aspects juridiques de l'information géographique.

Être à même d'identifier et évaluer les risques potentiels.

Comprendre les derniers bouleversements juridiques du secteur.

Identifier les responsabilités en présence.

PUBLIC

Tout professionnel du secteur de l'information géographique.

PRÉREQUIS

Pas de prérequis juridique, le stage est adapté pour les professionnels ne connaissant pas le droit.

DURÉE

Formation de 2 jours en présentiel (12h).

CALENDRIER

Du 27 au 28 mai 2024

DROITS D'INSCRIPTION

750 €
(exonérés de TVA)